

PLOMBIÈRES - TRANSFORMATION

De château d'eau à gîte de rêve

Un million d'euros a été nécessaire

La transformation de l'ancien château d'eau de la gare de Montzen en un gîte insolite touche à sa fin. En effet, les travaux devraient être terminés d'ici le mois de mai. Un logement pour le moins insolite tout droit sorti des rêves de Frédéric Lex et Aléna Deckers, un couple de Plombimontois.

Ils en rêvaient et ils l'ont fait ! Le couple de Plombimontois Frédéric Lex et Aléna Deckers a racheté l'ancien château d'eau de la gare de Montzen en 2018 afin de le transformer en un gîte insolite pouvant accueillir jusqu'à quatorze personnes. Trois ans après l'achat de cette ruine, les travaux sont presque terminés. Si tout se passe bien, les premiers visiteurs pourront être accueillis dans le courant du mois de mai. Ce château d'eau est celui qui surplombait la gare et qui servait au ravitaillement des locomotives à vapeur. Avec cet achat, le couple possède désormais deux châteaux d'eau puisqu'ils ont aussi acheté celui du Windt, toujours à Plombières.

« Ce château était à l'abandon depuis 1965. Nous avons acheté le premier afin de le rénover pour accueillir deux personnes. Nous aimons beaucoup partir avec nos enfants et donc, on a voulu se lancer dans un autre projet qui pourrait accueillir

plusieurs familles et leurs enfants. Celui-ci sera vraiment un gîte plus familial », explique Frédéric Lex. Un achat de 15.000 euros qui a demandé et demande encore énormément de travaux.

« Il n'était pas cher car c'était vraiment une ruine. Le béton commençait à être mangé par l'eau un peu partout. Il était temps de faire quelque chose pour sauver ce patrimoine »,

« C'était vraiment une ruine. Il était temps de faire quelque chose pour sauver ce patrimoine »
Frédéric Lex

ajoute le Plombimontois. En effet, à travers cet achat, le couple voulait aussi mettre en avant ce monument plombimontois. « À un moment donné, il y a des centaines de personnes qui travaillaient à la gare et aujourd'hui, il n'en reste plus rien. On

veut que les gens puissent s'imaginer et comprendre ce qu'il s'y passait ». Pour ce faire, certains éléments de décorations ont notamment été récupérés afin de décorer le gîte. On retrouve par exemple des tableaux de commandes, des anciens téléphones.

UN GÎTE DE 400M2

Une fois à l'intérieur du gîte, toutes les circulations se font par des échelles. Un clin d'œil au personnel qui y travaillait auparavant. En ce qui concerne la partie logement, on retrouve une première chambre composée de six lits et deux autres chambres familiales pouvant accueillir quatre personnes chacune dans un niveau supplémentaire. « La chambre avec les six lits est répartie sur plusieurs petits niveaux accessibles via des échelles et des filets, c'est un mixte entre une salle de jeu et une chambre », détaille le Plombimontois.

Les anciennes pièces de service et les locaux techniques ont été transformés en une cuisine et un séjour. En tout, ces 400m2 pourront accueillir jusqu'à quatorze personnes tout en sachant que le gîte n'est pas séparable en différentes parties. Chaque pièce sera peinte dans une couleur bien précise du sol au plafond. Les pièces enterrées, à savoir les deux anciennes cuves de



A l'abandon depuis 1965, quand Frédéric Lex et son épouse (3) l'ont acheté, le château d'eau était à l'état de ruine (2). Les travaux ont donc été colossaux pour aboutir au résultat actuel (1). Dans les anciennes cuves enterrées, ils ont fait installer une piscine. Grâce à une superficie de 400 m2, il pourra accueillir jusqu'à 14 personnes. © Aléna Deckers

500m3, ont été transformées en une piscine et un salon/salle de jeux. « On a fait très peu d'aménagements dans la piscine car on a laissé tous les murs en béton. On aura vraiment le sentiment de nager dans l'ancienne cuve ». Côté tarif, il faudra tout de même déboursier la coquette somme de 1.300 euros pour un week-end en basse saison sachant que l'établissement sera ouvert toute l'année. Et pour cause, les propriétaires doivent à tout prix renflouer les caisses puisque la rénovation du gîte a tout de même coûté un petit million d'euros. En attendant d'ouvrir ses portes, une petite visite virtuelle du chantier sera réalisée le 24 février prochain à 20 heures sur la page Facebook : Les Dom's d'Alfred.

Océane Gaspar

THEUX - TÉLÉVISION

The Voice France se termine pour le Theutois

Olivier Kaye, originaire de Theux, a tenté sa chance dans l'émission The Voice France, diffusée samedi soir sur TF1. Malheureusement, les jurés ne se sont pas retournés sur la prestation du jeune homme, même si on a senti une certaine hésitation dans le chef de certains d'entre eux. C'est avec le titre « There's nothing holding me back » de Shawn Mendes que le Theutois Olivier Kaye a tenté de séduire le jury de The Voice France, ce samedi soir.

Durant la prestation, on a senti certains jurés hésitants et sur le point de « buzzer ». « Il y va », a ainsi glissé la chanteuse française Amel Bent à un de ses comparses. Malheureusement, aucun des

quatre jurés ne s'est finalement retourné pour choisir le candidat son son équipe. « C'est comme si j'entendais Shawn Mendes chanter, mais j'avais pas Olivier », a expliqué Vianney à l'issue de la prestation. « J'aurais adoré entendre un truc où tu te libères, où tu proposes ta singularité, parce que tu en as une. Et ce n'est peut-être pas cette chanson qui t'a aidé dans ce sens-là. Voilà pourquoi je ne me suis pas retourné. Mais bravo. »

BEAUCOUP DE TALENT

Mais le Belge n'a pas démerité pour autant. Les jurés ont salué son talent. « La sélection pour arriver jusqu'ici est très difficile. Donc, être là ce soir, ça prouve déjà que tu as passé toutes ces étapes qui sont très longues et très compliquées. Ça prouve que tu as beaucoup de talent. Ce n'est pas la question », a complété Marc Lavoine. Amel Bent l'a également applaudi.

Olivier Kaye a, quant à lui, assuré qu'il était déjà très heureux d'être face à eux, « la musique ne s'arrête pas là ! ». On se réjouit de l'entendre à nouveau et de le voir dans de nouvelles aventures. A.F.



Une belle prestation pour Olivier Kaye. © Bureau 233 / ITV / TF1

INFO DECES

Madame Ivonne BECKER - BUCHET (75 ans) de Blegny, décédée le 20/02/2021. Funérailles Remacle - 04 387 46 21

Madame Lydie BIELEN (60 ans) de Awans, décédée le 20/02/2021. Pompes Funèbres Les Mosanes & Kerstenne - 04 225 08 28

Lucien DISPAS (89 ans) de Barvaux-sur-Ourthe, décédé le 03/02/2021. Pompes Funèbres A. Laffut - 086 21 15 38

La petite VIENNE LILLY-ROSE (10 jours) de Soumagne, décédée le 19/02/2021. Funérailles Remacle - 04 387 46 21

Monsieur Stany MARZEC (76 ans) de Rocourt, décédé le 20/02/2021. Pompes Funèbres Les Mosanes & Kerstenne - 04 225 08 28

Madame Madeleine ROYER - FORCEILLE (94 ans) de Les Waleffes, décédée le 20/02/2021. Pompes funèbres Jean Francois - 019 54 43 06

Monsieur Helmut STEFFENS (64 ans) de Rocherath, décédé le 20/02/2021. Pompes funèbres Georges & Fils - 080 77 06 91

Retrouvez les infos décès (toutes régions) sur Sudpresse sur <http://necro.sudpresse.be>

Retrouvez aussi

LES AVIS NÉCROLOGIQUES

en mémoire

sur www.enmemoire.be

200078089802



Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants.

Le Seigneur a accueilli

MADAME

Marie-Rose STRAETEN

née à Aubel le 24 octobre 1953
et décédée à Liège le 19 février 2021.

Vous en font part :

Joseph SKIVEE,

son époux;

Géraldine SKIVEE et Didier LOUTSCH,
Sébastien SKIVEE et Audrey D'ANGELO,

ses enfants;

Yanis LOUTSCH,

son petit-fils;

Josée et Gaston SCHOONBROODT - STRAETEN,

Mariette et René CHARLIER - STRAETEN,

Yvette STRAETEN et Eugène NIX,

Marie-Josée et Olivier XHONNEUX - SKIVEE,

leurs enfants et petits-enfants,
ses sœurs, beaux-frères, belle-sœur, neveux et nièces;

Ainsi que les familles apparentées.

Notre chère défunte repose au funérADER (Radermecker-Spronck), rue des Martyrs 69 à 4650 Herve, où la famille recevra les visites lundi et mardi de 18 h à 19 h.

La liturgie des funérailles, suivie de l'incinération, sera célébrée en l'église Saint-Jean-Baptiste à Herve le **mercredi 24 février 2021 à 9 heures** dans la plus stricte intimité. L'assemblée sera limitée à 15 personnes selon les règles en vigueur actuellement.

La famille remercie l'équipe soignante de la Citadelle pour ses bons soins.

Vous pouvez également déposer vos messages de condoléances sur le site www.funeraider.be



Transmettez vos avis nécrologiques, remerciements et souvenirs à l'adresse :

necro@sudpresse.be

Les jurés ont malgré tout salué le talent de l'artiste originaire de Theux, tout en appelant à davantage marquer sa singularité dans son interprétation